

La douzième session de la Commission économique pour l'Europe a eu lieu à Genève en avril 1957. Le Canada y a envoyé un représentant qui a siégé à titre consultatif. Les délégués ont étudié l'activité des divers organes techniques de la CEE, dont certains (comités des problèmes agricoles et du bois, entre autres) intéressent particulièrement le Canada. Les réunions annuelles de la CEE permettent à ses adhérents (États d'Europe orientale aussi bien que d'Europe occidentale) d'aborder le problème des rapports économiques entre les deux groupes. Du reste, il est reconnu que la CEE a contribué à l'extension de la coopération économique entre l'Est et l'Ouest de l'Europe: les deux parties en cause y ont trouvé leur profit. On conçoit aisément (et c'est sans doute inévitable) que la diversité des opinions politiques et des idéologies tend à se manifester au cours des délibérations.

La Commission économique pour l'Amérique latine a tenu sa septième session à La Paz (Bolivie) du 15 au 29 mai 1958. L'ordre du jour était chargé. Parmi les questions qui y figuraient, signalons: le lancement éventuel d'un marché commun et d'une union de paiements multilatéraux, l'assistance technique, les conséquences du Marché commun européen, l'énergie nucléaire. On a tenté de faire admettre l'Espagne à la Commission, mais sans résultat, la question ne figurant pas encore à l'ordre du jour. A l'heure actuelle, la CEPAL se compose des vingt États de l'Amérique latine, ainsi que de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni (à cause de leurs possessions en Guyane) et des États-Unis.

La CEAEO a marqué le dixième anniversaire de sa création par sa treizième session, qui a eu lieu à Bangkok du 18 au 28 mars. La Commission groupe vingt-trois États membres et trois membres associés, qui se réunissent chaque année.

Industrialisation des pays insuffisamment développés

Depuis quelques années, le Conseil économique et social et d'autres organismes des Nations Unies étudient les moyens par lesquels l'ONU pourrait favoriser le progrès de l'industrie dans les pays sous-développés. Le Canada est favorable à ce que l'ONU entreprenne un programme d'action dans ce domaine. Cependant, notre pays estime qu'il importe de préciser la nature du rôle que joueront les Nations Unies; il faudrait également veiller à ce que les réalisations entreprises soient réellement utiles et qu'elles ne fassent pas double emploi avec celles des autres organismes internationaux.

A la vingt-troisième session du Conseil économique et social, au printemps de 1957, le Secrétariat a soumis un rapport consacré à l'œuvre accomplie pour accélérer le progrès industriel des nations sous-développées. Le Secrétariat avait déjà rédigé plusieurs études sur certains aspects du problème: «Méthodes et problèmes de l'industrialisation dans les pays sous-développés»; «Programme de travail pour l'industrialisation et la productivité». Le Conseil a examiné ces documents à ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions. Il a adopté à cette occasion une liste de recherches théoriques et de réalisations concrètes dont il souhaitait la mise en œuvre.

Le Canada s'est associé à un groupe d'États pour soumettre à la vingt-troisième session une résolution dont les auteurs, après avoir noté que ces études étaient en bonne voie, ont rappelé combien il était nécessaire d'industrialiser rapidement les nations peu évoluées et de redoubler d'efforts en